

Information de personne politiquement exposée et la déclaration de client/bénéficiaire effectif

«Personne politiquement exposée», c'est une personne physique qui occupe ou s'est vue confier une fonction publique importante et notamment:

- a) les chefs d'État, les chefs de gouvernement, les ministres, les ministres délégués et les secrétaires d'État
- b) les parlementaires ou les membres d'organes législatifs similaires
- c) les membres des organes dirigeants des partis politiques
- d) les membres des cours suprêmes, des cours constitutionnelles ou d'autres hautes juridictions dont les décisions ne sont pas susceptibles de recours, sauf circonstances exceptionnelles
- e) les membres des cours des comptes ou des conseils ou directoires des banques centrales
- f) les ambassadeurs, les chargés d'affaires et les officiers supérieurs des forces armées
- g) les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance des entreprises publiques
- h) les directeurs, les directeurs adjoints et les membres du conseil d'une organisation internationale, ou les personnes qui occupent une position équivalente en son sein

Aucune des fonctions publiques visées aux points a) à h) ne couvre des personnes occupant une fonction intermédiaire ou inférieure;

«membre de la famille»:

- a) le conjoint, ou une personne considérée comme l'équivalent d'un conjoint, d'une personne politiquement exposée
- b) les enfants et leurs conjoints, ou les personnes considérées comme l'équivalent d'un conjoint, d'une personne politiquement exposée
- c) les parents d'une personne politiquement exposée

«personnes connues pour être étroitement associées»:

- a) personnes physiques connues pour être les bénéficiaires effectifs d'une entité ou construction juridique conjointement avec une personne politiquement exposée, ou pour entretenir toute autre relation d'affaires étroite avec une telle personne
- b) personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une entité ou construction juridique connue pour avoir été établie au profit de facto d'une personne politiquement exposée

La declaration de client/bénéficiaire effectif

Nom:

Je suis une personne politiquement exposée

.....

Je ne suis pas une personne politiquement exposée.

.....
Place/ Date

.....
Signature de client/
bénéficiaire effectif

ACHTUNG: Wenn der Kunde/der wirtschaftliche Eigentümer einen PEP-Status hat, müssen immer die verstärkten Sorgfaltspflichten eingehalten werden!

Wichtig: 12 Monate nach Funktionssende weiterhin PEP-Status!

Ist eine politisch exponierte Person nicht mehr mit einem wichtigen öffentlichen Amt in einem Mitgliedstaat der EU oder Drittland oder mit einem wichtigen öffentlichen Amt bei einer internationalen Organisation betraut, so hat der Gewerbetreibende für mindestens zwölf Monate das von dieser Person weiterhin ausgehende Risiko zu berücksichtigen Dies gilt auch für Familienmitglieder oder Personen, die politisch exponierten Personen bekanntermaßen nahestehen.

D.h.: Diese Personen sind wie politisch exponierte Personen anzusehen und zu behandeln!

Alle diese Personen (aktuelle oder ehemalige Politisch Exponierte Person, Familienmitglied von aktuellen oder ehemaligen PEPs, bekanntermaßen aktuellen oder ehemaligen PEPs nahestehende Personen) werden in der Selbsterklärung unter dem Begriff „Politisch Exponierte Person - PEP“ zusammengefasst und begriffen.